

Conditions Générales de Vente

Préambule

La SAS LBFC désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 28 rue Cam d'André - 64200 Biarritz.

Le centre de formation LBFC met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, au sein des locaux du client, et/ou dans un lieu extérieur à l'organisme de formation, ce sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. Son activité de formation est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 75640519664 auprès de la préfète de la région Nouvelle Aquitaine, cet enregistrement ne valant pas agrément de l'état.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société LBFC
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

1- Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société LBFC pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

2- Devis et attestation

Pour chaque formation, la société LBFC s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention «Bon pour accord».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société LBFC, l'OPCO ou le client.

Une attestation de fin de formation sera fournie à l'issue de chaque session ; à la demande du client, les feuilles d'émargement pourront lui être fournies.



3- Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de cinquante (50) euros seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel ne soit nécessaire. L'organisme de formation se réserve de plus le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'à apurement du compte ce sans engager sa responsabilité ou que le client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

4- Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'organisme de formation procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au client.

Dans le cas où la société LBFC ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

5- Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@lbfc.fr. En cas d'annulation dans un délai supérieur à un mois avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. Dans un délai entre 1 mois et deux semaines avant le début de la formation, 70 % du coût de la formation. En cas d'annulation moins de 2 semaines ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client. Le coût ne pourra pas faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'OPCO.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment sous réserve d'en informer l'organisme au plus tard la veille de la formation. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a participé que partiellement est due en totalité.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société LBFC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.



6- Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

7- Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

8- Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société LBFC sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société LBFC s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

9- Loi applicable et attribution de compétences

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société LBFC et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bayonne.